

MAIRIE DE LA GENEVRAYE

OBJET : Fermeture de l'école maternelle et élémentaire Maurice Martin

Le Maire de LA GENEVRAYE, (Seine et Marne)

VU l'alerte canicule vigilance rouge de météo France en date du 20 juin 2026 touchant le Département de la Seine-et-Marne,
VU l'alerte de pollution à l'ozone (O3) activée à compter du vendredi 19 juin 2026 dans la Région Ile-de-France,

CONSIDERANT les risques sur la santé et notamment pour les publics vulnérables,
CONSIDERANT que les températures sont trop élevées dans les salles de classes,
CONSIDERANT le principe de précaution,

ARRETE

ARTICLE 1 - En raison des alertes canicule et pollution, est prononcée la fermeture exceptionnelle de l'école maternelle et élémentaire Maurice Martin pour les journées du jeudi 25 juin et du vendredi 26 juin 2026. Un service périscolaire minimum sera assuré de 7H30 du matin à 18H30 le soir, avec un service de cantine en repas froid.

ARTICLE 2 - Madame le Maire de LA GENEVRAYE est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation publiée par affichage dans les conditions réglementaires.

ARTICLE 3 - Une ampliation de cet arrêté sera également adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Fontainebleau,
- Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Seine-et-Marne
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Seine-et-Marne, circonscription de Fontainebleau.

Fait à LA GENEVRAYE, le 22 juin 2026

Le Maire,

Agnes DUCREUX

